
Enquête sur le temps de travail des médecins hospitaliers



23 JUIN 2022

JEUNES MÉDECINS

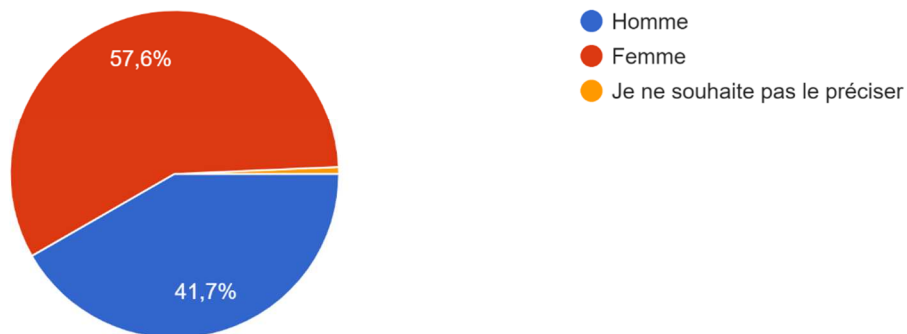
Enquête réalisée auprès de la base adhérents de Jeunes Médecins, hors statut libéral (4500)

295 répondants – 13 questions posées

PROFIL DES RÉPONDANTS

1. Vous êtes ?

295 réponses



Une majorité de femme a répondu à ce questionnaire (170 répondantes)

Les répondants ont obtenu leur DES essentiellement entre 2014 et 2021, principalement dans les spécialités suivantes : psychiatrie, pédiatrie, gynécologie et anesthésie-réanimation

2. Quel est votre statut ?

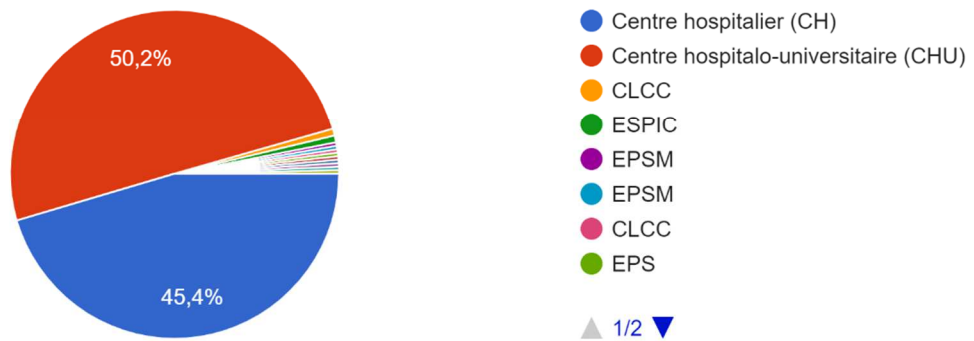
295 réponses



Le statut des répondants : à 40% ce sont des praticiens hospitaliers (PH), puis viennent les praticiens contractuels (nouveaux et anciens statuts) à 19,7% et ensuite les chefs de cliniques (12,2%) et assistants spécialistes (12,2%).

6. Dans quel type d'établissement exercez-vous ?

295 réponses

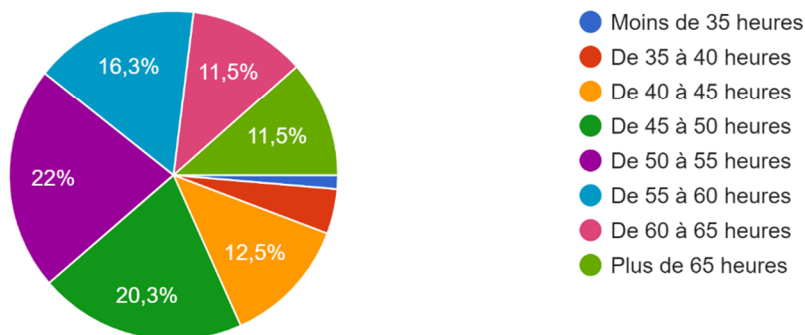


Ils exercent principalement en CHU et Centre hospitalier

AUTO ÉVALUATION DE LEUR TEMPS DE TRAVAIL

7. À combien d'heures en moyenne évaluez-vous votre temps de travail hebdomadaire ? (Ne cochez qu'une seule case)

295 réponses

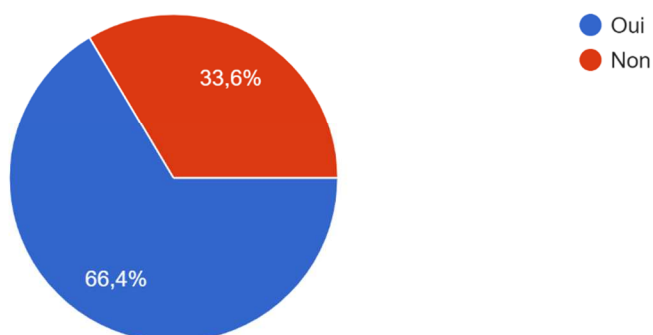


A 22%, les répondants évaluent leur temps de travail entre 50 et 55 heures, et entre 45 et 50 heures pour 20,5% des répondants, et entre 55 et 60 heures pour 16,3%

COMPTE ÉPARGNE TEMPS ET TEMPS DE TRAVAIL ADDITIONNEL

8. Bénéficiez-vous d'un compte épargne temps (CET) ?

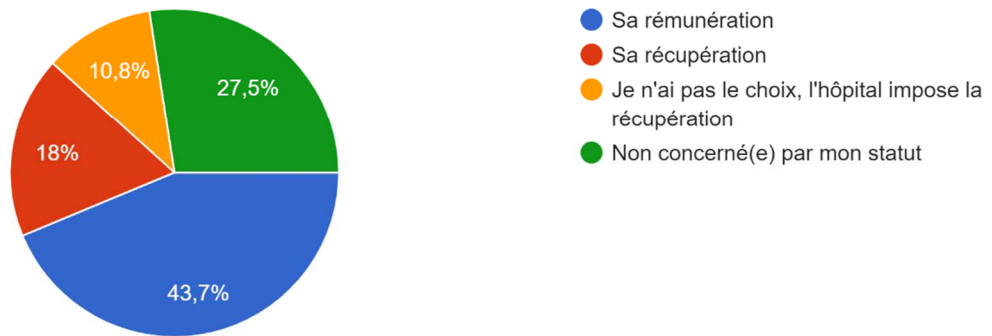
295 réponses



Seulement 66,4% des répondants déclarent bénéficier d'un CET

9. Concernant le temps de travail additionnel, privilégiez-vous...

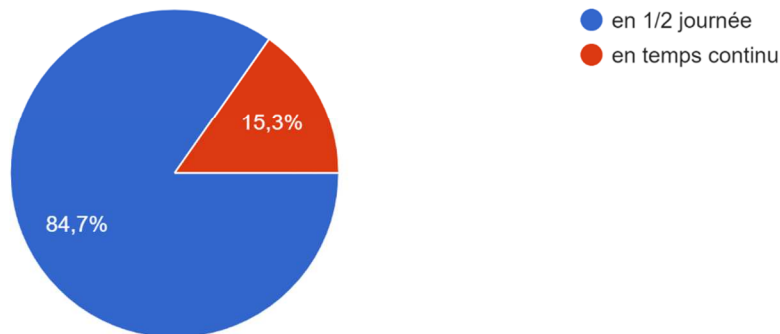
295 réponses



129 répondants (43,7%) privilégient la rémunération du temps de travail additionnel et 53 (18%) préfèrent récupérer le TTA

10. Mode de décompte de votre temps de travail

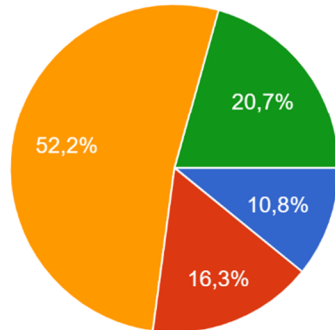
295 réponses



Le décompte du temps de travail se fait essentiellement à la ½ journée pour 250 répondants (84,7%)

12. À propos du décompte du temps de travail :

295 réponses



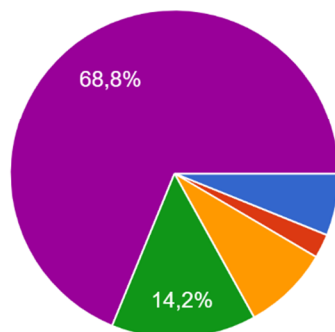
- Je suis satisfait(e) du décompte tel qu'il existe (24h = 2 demi-journées de 8h30-18h30 et 2 demi-journée de 18h30-8h30)
- Je voudrais qu'une journée soit comptabilisée comme 5 demi-journées d'environ 5 heures
- Je préférerais que mon temps de travail soit décompté en temps horaire
- Je n'ai pas d'avis

A propos du décompte de leur temps de travail, quand on leur demande leur avis, plus de la moitié d'entre eux (154 répondants- 52,4%) souhaiterait un décompte horaire. A noter que 61 répondants (20,7%) n'ont pas d'avis sur la question

RESSENTI QUANT AU TEMPS DE TRAVAIL

13. Concernant mon temps de travail, je subis une pression...

295 réponses



- de la part de ma hiérarchie médicale
- de la part de l'administration
- de la part des deux
- ni de l'une ni de l'autre
- elle est plutôt due à la quantité de travail incompressible

La grande majorité des répondants (203) dit subir une pression due à la quantité de travail incompressible.

COMMENTAIRES ET VERBATIMS – quelques extraits

« Revalorisation de la permanence de soins (gardes et week-end), Nécessité de prise en compte de la charge de travail »

« Dans les spécialités non cliniques, les 48h théoriques maximales sont souvent allègrement dépassées, sauf qu'il ne s'agit ni de garde ni d'astreinte et qu'on travaille 5 jours par semaine, donc ce temps additionnel n'est ni reconnu ni valorisé et ne donne droit à aucune récupération ni rémunération »

« Il faudrait aussi interdire la garde de 24 heures car c'est autant illégal que les 60 heures par semaine. Il faudrait pénaliser financièrement les hôpitaux qui l'imposent, ainsi que ceux qui imposent de travailler pendant le repos de garde. »

« Je cherche quoi faire pour quitter l'hôpital. Temps de travail excessif, difficultés de communication, sous effectif...conditions déplorables qui me poussent à vouloir partir »

« C'est une aberration que les CCA et autres universitaires n'ont pas le droit au RTT. On travaille plus en terme de volume horaire mais aussi en terme de charge de patientes »

« Repos de sécurité impossible à respecter au vu des obligations de service. Repos de temps travail additionnel impossible à prendre en totalité. Rémunération insuffisante des astreintes au vu de la charge de travail et du stress qu'elles incombent à l'origine d'une fuite des jeunes praticiens dans le privé où il n'y a pas de permanence de soins »

« Mon temps de travail est très important. Je n'ai aucune qualité de vie. La charge de travail est trop importante et le salaire insuffisant. La garde à 250 euros est un scandale. Je suis moins payée pour une garde qu'une infirmière de jour faisant des heures supplémentaires de nuit. »